

<https://www.aefinfo.fr/depeche/686637>

Erwin Canard

5 min read

## Les mesures qui concernent l'Éducation du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les

Plusieurs mesures concernent l'Éducation nationale au sein du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations présenté par le gouvernement le 30 janvier 2023. Il prévoit une "visite d'histoire ou de mémoire liée au racisme, l'antisémitisme pour chaque élève durant sa scolarité", d'"organiser une journée de formation pour tous les enseignants et personnels des établissements scolaires sur ces enjeux" ou encore de "créer des peines aggravées en cas d'infraction à caractère raciste ou antisémite commises dans l'exercice de leur fonction" par les agents publics.



Élisabeth Borne présente le plan du gouvernement de lutte contre le racisme et l'antisémitisme le 30 janvier 2023. JBVNews

Le gouvernement présente, le 30 janvier 2023, son plan contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations. Celui-ci, qui comporte 80 mesures, est, explique le gouvernement, le "fruit d'un processus de concertation ambitieux ayant impliqué la société civile (plus de 35 associations, fondations, lieux de mémoire et d'histoire invités aux travaux), les différents ministères et les institutions indépendantes (Commission nationale consultative des droits de l'Homme, Défenseur des droits, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, Agence nationale de cohésion des territoires)".

Voici les mesures qui concernent l'Éducation nationale.

**Visite obligatoire d'un lieu mémoriel pendant la scolarité.** Le plan prévoit l'organisation d'une "visite d'histoire ou de mémoire liée au racisme, l'antisémitisme pour chaque élève durant sa scolarité". Il s'agit "d'expliquer le présent grâce à la connaissance du passé (Shoah, génocides, esclavage, colonisation, décolonisation)".

À travers cette mesure, le gouvernement souhaite "renforcer l'attachement de chaque enfant au récit historique" et "forger et transmettre une mémoire collective car l'Histoire alerte le présent".

Pour la mise en œuvre de cette mesure, le gouvernement va :

- inscrire le principe de cette visite dans les circulaires de rentrée
- développer les expositions itinérantes dans les rectorats et les établissements
- renforcer les collaborations entre les établissements et les lieux de mémoire et d'histoire, notamment grâce au développement de la part collective du Pass culture.

"Nous devons mieux faire connaître notre histoire dans ses heures les plus nobles comme dans ses pages les plus sombres", affirme le gouvernement. Et, poursuit-il, "nous avons la chance d'avoir un patrimoine mémoriel important en France sur lequel on peut s'appuyer. Le ministère de la Culture promouvra aussi le pass culture dans sa dimension collective qui sera renforcé aussi pour inciter les établissements scolaires à y recourir et pour élargir son spectre puisqu'à partir de la rentrée prochaine, les 6e pourront en bénéficier" ([lire sur AEF info](#)).

Toutefois, le gouvernement indique qu'il faut "tenir compte de la réalité territoriale des établissements, c'est-à-dire qu'il y a des territoires qui sont moins dotés en musées ou en

lieux mémoriels". Il s'agira alors de "s'appuyer sur la connaissance terrain des chefs d'établissement" et permettre "une progressivité dans la mise en œuvre de cette mesure, notamment en permettant aux établissements, dans un premier temps, de s'appuyer sur des expositions itinérantes. Il y a plusieurs lieux mémoriels, tels que le Mémorial de la Shoah, qui fonctionnent déjà avec des expositions qui se déplacent dans les établissements".

## **Des mesures sur le SNU et les influenceurs**

Le gouvernement veut également "intégrer des contenus sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'antitsiganisme et les discriminations dans les formations des jeunes telles que le SNU ou le service civique".

En outre, il veut "créer des outils avec les acteurs du numérique dont les plateformes et les influenceurs pour améliorer le civisme en ligne".

**Formation des enseignants.** Une autre mesure consiste à "organiser une journée de formation pour tous les enseignants et personnels des établissements scolaires sur les enjeux de racisme, d'antisémitisme, d'antitsiganisme et des discriminations".

Le gouvernement veut :

- "renforcer la formation des enseignants et des autres personnels,
- doter les personnels de ressources pédagogiques pour leur permettre de lutter contre les stéréotypes et les préjugés,
- améliorer le climat scolaire dans les établissements en luttant notamment contre le racisme, l'antisémitisme et l'antitsiganisme ordinaires".

Le gouvernement veut "travailler de manière complémentaire sur la formation initiale et la formation continue", notamment en "organisant des journées de formation continue des personnels réparties tout au long de leur carrière". Ainsi, "le corps enseignant et les personnels pédagogiques auront dorénavant une formation obligatoire continue tous les 5 ans sur ces sujets pour qu'ils ne se retrouvent pas démunis face aux préjugés, aux violences racistes, antisémites qui peuvent se passer dans nos établissements scolaires et qu'ils puissent avoir les clés, les outils pédagogiques pour réagir", explique le gouvernement, et comme le recommande la [CNCDH](#) ([lire sur AEF info](#)).

Plus globalement, une des mesures prévoit de "former les agents de la fonction publique" à cette lutte.

**Aggravation des peines.** Une autre mesure prévoit de "créer des peines aggravées en cas d'infraction non publiques à caractère raciste ou antisémite commises, dans l'exercice de leur fonction, par des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public", y compris, donc, les personnels de l'Éducation nationale.

Generated with Reader Mode